

Convocations :30 septembre 2014

L'an deux mil quatorze le 6 octobre à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :Monsieur CHASSANDE-BARRIOZ Bernard, Monsieur MONNET Gilles ,Monsieur EXERTIER Pascal, Monsieur THIBAUD Alain, Madame FAYOLLE Myriam, Madame CAILLOD Catherine, Madame VOINOT Valérie, Madame CORDEL Sophie, Monsieur BRACCO Arnaud, Monsieur EXERTIER Benoit, Madame POMEON Nathalie, Monsieur LAMBERT Dominique, Monsieur FLEURET Hubert.

Excusés : Monsieur DENCHE Pascal donne procuration à Madame Nathalie POMEON, Monsieur Bertrand EXERTIER

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Monsieur Benoit Exertier.

Le Maire informe de trois ordres du jours nouveaux depuis l'envoi de la convocation :

Le compte rendu de la réunion sur l'interdiction de circulation des poids lourds dans l'agglomération de Laissaud.

L'affichage sauvage dans l'espace public

le compte rendu des séances de citoyenneté des élèves scolarisés à Laissaud

Ventilation des subventions 2014 :

A la demande du Maire les associations régulièrement subventionnées par la commune ont envoyé leur bilan financier.

Le nombre d'associations subventionnées est de 7 et le comité d'animation n'a pas répondu à notre demande.

Il ne lui est pas attribué de subvention pour l'instant.

Après discussion entre les élus, et délibération, à l'unanimité les élus autorisent le maire à mandater les subventions aux associations comme suit :

Club football : 3000 €

ACCA : 500 €

"Pour les mêmes " : 1500 €

Coopérative scolaire : 550 €

subvention exceptionnelle pour aider à financer un stage découverte natation à Issambres à la demande de la directrice de l'école de Laissaud : 400 €

Il sera donc versé :950 € à la coopérative scolaire de Laissaud.

Gymnastique volontaire : 300 €

Club bel automne : 650 €

Compléments rémunérations 2014 :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune verse chaque année un complément de salaire aux employés communaux il propose de verser à chaque employé le montant du salaire de novembre 2014

Mme Dutey Amélia employée communale : 1425.70 € brut

Mme Alves Dias Fatima employée communale : 579.19 € brut

Mme Dominique Serrano employée communale : 892.56 € brut

Mme Élisabeth Faverjon secrétaire de mairie : 2051.21 € brut

M. Sébastien Leclerc employé communal : 1530.28 € brut

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire, notamment l'article 111 de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifié par l'article 70 de la loi du 16 décembre 1996, à l'unanimité

- Décide d'ouvrir les crédits nécessaires au budget communal chapitre 64 , articles 6411, 6451, 6453.

- Alloue en complément de rémunération à chacun des agents communaux, les montants proposés ci –dessus,

- Le paiement du complément de rémunération sera effectué avec le traitement de novembre 2014.

Expiration et renouvellement des baux des terrains communaux agricoles :

Le Maire lit le courrier reçu de la chambre d'agriculture sur la législation en vigueur en matière de renouvellement de baux ruraux.

Il est stipulé, notamment, qu'il suffit qu'un seul agriculteur accepte de reconduire sans modification le bail qu'il détient pour que l'ensemble des baux soient reconduits sans modification.

Madame Emilie Guyard chargée du dossier agricole au sein de la communauté de communes "Coeur de Savoie" , à la demande du Maire, a appelé tous les agriculteurs concernés.

Plusieurs agriculteurs ont déclaré vouloir renouveler sans changement le bail qui leur est attribué, donc au regard de la loi, les baux sont reconduits sans modification.

Un courrier fait en partenariat avec Madame Emilie Guyard sera envoyé à chaque agriculteur pour expliquer la procédure.

Les baux de location de bois expirent également, et de la même manière, avec le soutien de Madame Emilie Guyard la procédure de renouvellement sera engagée.

Décision modificative sur le budget principal 2014 :

Le Marie informe que l'opération 115 " aménagement de sécurité carrefour des Cortannes " étant terminée, il serait judicieux de faire glisser la somme restante (18829.20 €) sur l'opération 109 ' intitulée "modification POS/PLU" en provision, et en prévision des situations à mandater en fin d'année.

A l'unanimité, les élus décident l'écriture suivante:

2315- 115 : -18829

2315-108 : + 18829

Compte rendu de la réunion avec les élus des communes de Sainte Hélène et Les Mollettes sur le Noël des enfants:

Madame Sophie Cordel prend la parole : Le débat et les échanges entre les élus lors de cette réunion aboutissent à cette conclusion : l'organisation d'un goûter de Noël pour tous les enfants des 3 communes de la naissance à l'entrée en sixième, avec un spectacle et un cadeau.

Les enfants devraient s'inscrire en amont de la manifestation, de façon à limiter l'achat des cadeaux au nombres d'enfants inscrits.

Les élus de Laissaud ne s'étaient pas prononcé, ce soir là, attendant de connaître la position du conseil municipal

Un échange suit ces explications . Le Maire pose la question :

"Et ce que la commune participe au Noël des enfants avec les communes de Les Mollettes et Sainte Hélène ? ":

Après avoir délibéré, avec une voix pour et 13 contre les élus ne pensent pas que le fait de demander aux familles de s'inscrire, change quelque chose à la situation vécue les années précédentes, où la mairie se retrouvait avec un stock de cadeaux que les familles ne venaient pas récupérer. Ils pensent également qu'il serait plus judicieux d'organiser une fête de Noël plus conviviale, avec plus d'échanges autour d'une animation et d'un goûter. La fête de Noël aura donc lieu le dimanche 14 décembre à la salle polyvalente de Laissaud et ne s'adressera qu'aux enfants des familles de Laissaud de 0 à 11 ans.

Madame Fayolle Myriam, Madame Caillod Catherine, Madame Sophie Cordel, Monsieur Arnaud Bracco, Monsieur Alain Thibaud prennent en charge ce projet.

La liste des enfants domiciliés à Laissaud leur sera envoyée.

Un courriel sera fait aux maires des deux communes pour les informer de la décision prise par le conseil municipal.

Divers :

Salle attribuée au club de poterie :

Suite à la demande du comité d'animation , la salle du presbytère sera prêtée au club de poterie du comité d'animation

Dossier accessibilité des établissements publics et de la voirie communale :

Un courrier sera fait à trois urbanistes (Florent Layre, Catherine Métifiot, Nicolas Granier) pour connaître leur proposition de prix pour finir l'élaboration du diagnostic de la commune en matière d'accessibilité (diagnostic commencer en 2011) et ainsi connaître les normes à appliquer au bâtiment de l'école avant la réalisation de la quatrième classe.

Achat Défibillateur:

Madame Myriam Fayolle demande des devis pour la prochaine séance, et interroge aussi , à nouveau la communauté de communes pour savoir si au niveau du PCS (plan communal de sauvegarde) , la communauté de communes ne devait pas faire un achat groupé et/ ou subventionné ces appareils.

Enfin l'agence locale de l'assurance de la commune est sollicitée par courrier pour une aide financière ou matérielle et doit répondre incessamment.

Site internet :

La commune a été inscrite auprès le l'association des maires ruraux de France, mais les codes d'ouverture du site n'ont pas été renvoyés par l'association.

Myriam FAYOLLE, Nathalie POMEON, Bertrand EXERTIER et Sophie CORDEL ont travaillé courant septembre sur un projet de contenu du site internet. Ils attendent maintenant les codes pour finaliser ce travail.

Compte rendu de la réunion "poids lourds":

Madame Caillod relate la réunion : Les Maires de Poncharra et Les Mollettes étaient excusés. Le Directeur technique de Pontcharra était présent, ainsi que Madame Schneider, Maire de Ste Hélène du Lac. Malgré la réticence du Maire de Sainte Hélène, les autres communes ne voient pas d'objection à prendre un arrêté permettant d'interdire la circulation des poids lourds de plus de 7 t 5 sur la RD 923 entre Pontcharra et Sainte Hélène (sauf desserte locale).

Il sera demandé un modèle d'arrêté aux mairies de Les marches, La Chapelle Blanche et Montmélian afin de rédiger l'arrêté pris en commun avec les trois autres communes concernées.

Madame Caillod souligne que lors de son entrevue avec le service de l'ASADAC sur ce sujet, il avait été stipulé que la préfecture avait un avis consultatif . L'arrêté sera donc envoyé en Préfecture.

L'entreprise d'entretien des abords des voies communales ayant passée le girobroyeur, l'entreprise de nettoyage des cunettes sera appelée pour intervenir.

Affichage sauvage :

Madame Sophie CORDEL fait remonter une demande de plusieurs habitants de Laissaud de retirer les affiches aperçues sur le conteneur à bouteilles et un transformateur de la commune. Il est rappelé que l'affichage sauvage dans l'espace public est interdit. L'employé communal retirera incessamment ces affiches.

Deux demandes de location de la salle polyvalente :

Madame CHOPART BORGHESE Christelle , kinésithérapeute, demande l'autorisation d'utiliser la salle polyvalente les lundis et vendredis de 9 h à 10 h pour deux séances de Stretching.

Après avoir délibéré, les élus donnent leur accord, à l'unanimité et décident d'un montant de location de 30 € de l'heure.
L'association de gymnastique volontaire demande également l'autorisation d'utiliser la salle polyvalente le lundi soir de 19 h à 20 h30 . Ce créneau horaire est difficile à gérer, car il n'y a plus de personnel en mairie, problème de remise de clef et de code d'alarme. Après discussion, il est décidé de refuser cette demande

Atelier de citoyenneté des élèves :

Madame Myriam Fayolle s'est fait le porte parole des enfants de l'atelier citoyenneté et de leurs remarques et demandes qui ont fait l'objet d'une réflexion en amont à savoir :

-comment rendre plus confortable les bancs situés autour de l'école

-est-il possible d'utiliser le carré de sable de l'école pour en faire un petit espace de terre leur permettant de faire un jardin floral? Sur ce point les élus ont répondu favorablement à leur demande, le secteur attribué au saut et garni de sable n'étant plus utilisé. Il sera remplacé par de la terre.

-les repas de la cantine ne sont pas appréciés par une majorité d'enfants. Nathalie POMEON se rendra à la cantine pour tester un repas et voir comment se déroule ce temps de cantine. Elle effectuera un retour au Conseil municipal. Les remarques ont donc été prises en compte et font l'objet d'une étude.

Une réflexion sur un règlement intérieur entre la cantine les TAP en harmonisation avec le règlement de l'école avec Dominique Tedesco (employé cantine), Myriam Berger(coordinatrice TAP) Myriam Fayolle (élue) sera réalisée.

Commission fleurissement

La commission de fleurissement se charge de l'achat des bulbes,les prochaines jardinières à acheter seront commandées en début d'année 2015 .

La séance se termine à 23 h

La prochaine réunion est fixée au jeudi 13 novembre à 20 h

Le Maire Bernard Chassande-Barrioz

